

## DÉLIBÉRATION

### **OBJET : CONVENTION DE PRÊT DE CAMÉRAS AVEC LE CT4 DE LA MÉTROPOLE.**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Audrey CICCARIELLO, Julie MACHET, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents : Sylvie FANEGO, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Barbara GANGI, Sandrine MAROC

Procurations : Sylvie FANEGO a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Nathalie CRESPIY a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Laurent JULLIEN a donné procuration à Patrick PIN, Barbara GANGI a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gilles COLLOMB.

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

### **N°2022-052**

Monsieur le Maire explique que le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition de toutes les Communes membres des caméras mobiles permettant de protéger les sites susceptibles d'être victimes de dépôts sauvages.

Ces caméras, au nombre de onze pour la Commune de Belcodène, seront positionnées sur les points sensibles du territoire Communal et pourront être déplacées sur décision de l'autorité territoriale en fonction des zones à protéger.

**Sur proposition de Monsieur le Maire**  
**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de prêt de onze caméras mobiles avec La Métropole Aix-Marseille-Provence – Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Conforme au registre des délibérations,  
Belcodène, le 12 juillet 2022.

Le Maire,  
**Patrick PIN.**

La secrétaire,  
**Evelyne COQUERAN.**

Acte certifié exécutoire le :  
Le Maire.



Signé par : Patrick PIN  
Date : 19/07/2022  
Qualité : Maire